

*Date de dépôt : 28 mai 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Faculté d'économie et de management : la composition de l'équipe dirigeante est-elle optimale ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 mai 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La jeune Faculté d'économie et de management vit des premières heures difficiles. La désignation au poste de doyen d'une candidate minorisée par le Conseil participatif de la Faculté a provoqué de vives réactions. Pour pouvoir malgré tout entériner la nomination de cette candidate, une nouvelle élection a été organisée dans des conditions discutables. D'après plusieurs collaborateurs, les opposants à l'élection de cette personne auraient été menacés de ne pas voir leurs postes reconduits pour l'année prochaine. En outre, bien qu'officiellement en arrêt maladie avant son élection, la candidate élue a été aperçue tous les jours à l'Université.*

*Une des premières décisions de la nouvelle doyenne a surpris et fortement déplu aux collaborateurs et aux étudiants. Il s'agissait de la composition de son équipe. En effet, la très contestée doyenne s'est entourée d'une équipe particulière : un des vice-doyens réside à Zurich, l'autre à Berlin. L'obligation de résidence dans le canton pour les fonctionnaires a certes disparu, toutefois cette exigence peut être maintenue si l'intérêt public le commande.*

*Un domicile hors du canton, en France voisine ou dans le canton de Vaud ne semble pas porter atteinte à l'intérêt public, alors qu'un domicile à Zurich ou à Berlin apparaît difficilement compatible avec les devoirs découlant de la fonction de vice-doyen d'une Faculté et se révèle donc contraire à l'intérêt public. Un tel éloignement inquiète également les collaborateurs et les étudiants, soucieux du bon fonctionnement de leur Faculté.*

*Il faut ajouter que la disparition du nom HEC, combattue par les étudiants mais souhaitée par la doyenne, prive la nouvelle Faculté de la visibilité dont disposaient les HEC et l'ancienne Faculté des sciences économiques et sociales (SES). Les enjeux liés à ce changement d'identité impliquent plus que jamais une présence accrue de l'équipe dirigeante.*

***Mes questions sont les suivantes :***

- 1. Le Conseil d'Etat tolère-t-il que les vice-doyens de la Faculté d'économie et de management soient domiciliés aussi loin du lieu d'exercice de leur fonction ?***
- 2. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il protéger les collaborateurs de la Faculté contre le chantage au licenciement lors de prochains processus démocratiques ?***

*Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre de remarque liminaire, le Conseil d'Etat rappelle que la procédure de nomination de la nouvelle doyenne de la faculté d'économie et de management a déjà fait l'objet d'une réponse à une question écrite urgente le 2 avril 2014 (QUE 171-A).

La composition de l'équipe décanale a été soumise au vote du collège des professeurs de la faculté d'économie et de management le 29 janvier 2014. Les candidats retenus répondent à différents critères relatifs aux composantes disciplinaires de la nouvelle faculté, soit le management, le marketing, l'économie et la statistique. Conformément à l'article 22, alinéa 5, du Statut de l'université, ils ont été désignés par le conseil participatif de l'unité principale d'enseignement et de recherche, sur proposition de la doyenne.

Par ailleurs, bien que les familles des vice-doyens soient établies respectivement à Zurich et Berlin, ceux-ci disposent d'un pied à terre à Genève qui leur permet d'assurer les obligations liées à leur fonction. Ils ont fait preuve jusqu'ici de disponibilité et d'engagement selon les observations du rectorat qui suit étroitement le processus de mise en place des deux nouvelles facultés et qui est seul compétent pour apprécier les questions relatives à son personnel, conformément à la loi sur l'université (C 1 30), du 13 juin 2008.

Enfin, à ce jour, aucune plainte concernant le fonctionnement du décanat de la faculté d'économie et de management n'a été portée à la connaissance du rectorat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP